



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politique agricole vaudoise: les acteurs sur le front et des conséquences financières positives

Le passage à la nouvelle politique agricole 2014-2017 est un succès dans le canton de Vaud grâce au très fort taux de participation des agriculteurs et des conséquences financières positives pour plus de deux tiers des exploitations agricoles. A partir de 2015, le Canton va mettre en place une politique d'incitation en faveur de l'agriculture productive. Elle vise à maintenir les emplois dans le secteur primaire, développer l'esprit d'entreprise et augmenter la valeur ajoutée de l'agriculture vaudoise.

Le Conseil d'Etat vient d'adopter son rapport sur la politique et l'économie agricole vaudoise. Dans une première partie, ce rapport fait le bilan de la mesure phare du secteur agricole dans le programme de législature 2012-2017 intitulée «Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017». Le cadre législatif défini par la loi vaudoise sur l'agriculture du 1er janvier 2011 s'est montré tout à fait adéquat pour faire face à la réforme des paiements directs.

L'un des points forts de cette réforme est la montée en puissance de programmes fédéraux dans les domaines de la biodiversité, de la protection des ressources et de la qualité du paysage dont l'accès n'est possible qu'à des groupements d'agriculteurs. C'est la raison qui a conduit le département et la défense professionnelle (Prométerre) à susciter l'organisation, dans l'agriculture vaudoise, de plus de 100 groupements d'agriculteurs organisé en neuf régions «paysagères» et réunis dans la Fédération des associations pour la promotion des projets agricoles collectifs. Cette structure a parfaitement rempli son rôle et l'ensemble des exploitations agricoles vaudoises ont pu, dès l'année 2014, avoir accès aux nouveaux programmes de la Confédération, notamment celui concernant la qualité du paysage. Le bilan financier est une augmentation de l'enveloppe fédérale attribuée à l'agriculture vaudoise de 7% ou 18 millions entre 2012 et 2014. Les contrats de prestation ont une durée de huit ans et ce n'est qu'au bout de cette période qu'un bilan sur l'évolution des systèmes de production pourra être tiré.

La deuxième partie du rapport décrit la politique agricole cantonale que souhaite mener le Conseil d'Etat pour ces prochaines années. La politique agricole est principalement nationale mais laisse une marge de manoeuvre aux cantons. La volonté affirmée de diminuer la dépendance de l'agriculture vaudoise aux soutiens fédéraux est une première en Suisse. Cette politique met l'accent sur le maintien des emplois dans le secteur agricole et le développement de la valeur ajoutée. Elle se veut incitative et devrait soutenir 100 millions d'investissements dans le secteur agricole pendant les cinq prochaines années. Neuf projets de développement régional agricole et quatre axes stratégiques d'intervention sont définis soit la production laitière, celle de fruits, la filière porcine et la restauration collective. Ces démarches seront également soutenues, notamment par le biais des crédits. Par ailleurs, les conditions de travail fixées dans le contrat-type de travail dans l'agriculture seront améliorées l'année prochaine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 décembre 2014

DECS ; Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; DECS, Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture, 079 372 82 32 ; Prométerre, Luc Thomas, directeur, 079 779 30 83

[Rapport du CE sur la politique agricole](#)
[Politique agricole - presentation 17 12 14](#)